



LGT Parc Chabrières  
9 chemin des Chassagnes  
69600 OULLINS  
Tél. 04 72 39 56 56

**NOTE AUX PARENTS D'ELEVES EN SITUATION DE  
ORGANISATION DES EXAMENS -SESSION 2019**

Madame, Monsieur,

Votre enfant présente un examen à la fin de l'année scolaire et a la possibilité de bénéficier d'un aménagement d'épreuves.

**Les élèves doivent se signaler rapidement auprès du secrétariat de Mme la Provisure adjointe.**

Les documents sont disponibles sur le site du lycée ainsi que sur Pronote. Les modalités et informations complètes sont disponibles sur le site du Rectorat (lien ci –après) :

<http://www.ac-lyon.fr/cid87861/candidats-situation-handicap.html>

**dossier de 1<sup>ère</sup> demande** ou en cas de refus d'une demande de tiers –temps pour un même examen (baccalauréat/ BTS) : compléter les fiches 1, 2 ou 3

**dossier de renouvellement :**

- **Pour les élèves redoublants en 1<sup>ère</sup> ou passant en Terminale** : les aménagements accordés en Première lors de la session 2018 sont valables 2 ans. Ils sont donc renouvelés automatiquement pour la session 2019. Aucune démarche n'est faite par la famille
- **Pour les redoublants de terminale ou ceux de BTS 2<sup>ème</sup> année** : compléter et signer la fiche 1, et préciser les aménagements souhaités
- **Précision : Renouvellement implique que les même mesures soient demandées, sans aucun changement, et même examen présenté que la session indiquée sur l'arrêté de la session précédente**

**Retour des dossiers complets et signés  
au secrétariat de la Provisure adjointe :**

- étudiants de BTS : avant le 8 novembre 2018
- élèves de terminales : avant le 16 novembre 2018
- élèves de Première : avant le 29 novembre 2018

Oullins, le 12 octobre 2018

Le Provisur,

Raoul SAVEY

Le Provisur

R. SAVEY

